ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (2021-2022) DE L'ÉCOLE RÉGIONALE BRENDA-MILNER, <u>TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2021</u> À 19 H 30 RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE VIA LA PLATEFORME « TEAMS » DE MICROSOFT

PRÉSENCES

Présent	Absent		Présent	Absent	
×		Sophie Asselin, parent	×		Marie-Claude Turbide, enseignante
	×	Martin Thiffeault, parent	×		Thérèse Schmocker-Babcock, enseignante
×		Andrée Morin, parent	×		Marie-Ève Desmarchais, professionnelle
	X	Annie Nolin, parent	×		Gabrielle Faubert, soutien
	×	Julie Moreau, parent	×		Myriam Lemire, directrice intérimaire
×		Laurence Schafroth, parent substitut	×		Danielle Blanchette, directrice adjointe
			X		Marie-Josée Michaud, représentante de la communauté

1. PRÉAMBULE

1.1 <u>Accueil des membres</u>

Mme Lemire présente Mme Marie-Josée Michaud qui se joint au conseil d'établissement. Elle est directrice du Centre Horizon qui accueille plusieurs de nos élèves en camp d'été ou de répit. Elle la remercie pour avoir accepté généreusement de devenir la représentante de la communauté du conseil d'établissement.

1.2 Nomination d'un(e) secrétaire

Danielle Blanchette est nommée secrétaire de la rencontre.

1.3 Ouverture de la séance

Le **quorum** aux séances du **conseil d'établissement** est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 36.

1.4 Insertion des affaires nouvelles et adoption de l'ordre du jour

(CÉBM.21-22.07)

Mme Myriam Lemire demande l'ajout du point 8.8 Normes et modalités. Mme Andrée Morin demande l'ajout du sujet PIA au varia.

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Marie-Josée Michaud, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2021

(CÉBM.21-22.08)

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Gabrielle Faubert, d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2021

- Mme Marie-Josée Michaud a accepté le mandat à titre de membre de la communauté.
- Mesure 30810: La résolution a été envoyée aux ressources éducatives à l'attention de Mme Josée Larocque. Les demandes de matériel en ergothérapie devraient être traitées plus rapidement par le centre de services. C'est à suivre.
- Dans le budget MAO, une partie des sommes est dédiée à l'achat de matériel de communication pour soutenir les élèves.
- Carte pour M. Trudeau : Un mot a été écrit par la présidente du conseil d'établissement et la carte a été envoyée à M. Trudeau au nom de tous les membres.
- Bain thérapeutique: Différentes difficultés sont présentes, il n'est pas fonctionnel: la quantité de chlore est réglée, mais une pièce mécanique pour chauffer l'eau est en attente depuis juin dernier. Cela retarde l'accès au bassin. Le Centre de services est informé. On propose de faire parvenir au CSSDGS une résolution du conseil d'établissement stipulant l'urgence aux yeux des membres de réparer le bain thérapeutique afin d'offrir un service répondant aux besoins des élèves.

(CÉBM.21-22.09)

Considérant que lors de la création de l'école régionale Brenda-Milner, le CSSDGS a informé les parents qu'il y aurait des services spécialisés répondant aux besoins des élèves handicapés qui fréquenteront l'école, notamment un bain thérapeutique;

Considérant que pour des enfants lourdement handicapés, confinés en fauteuil roulant, se mouvoir est très difficile et qu'ils sont limités dans les gestes qu'ils peuvent faire;

Considérant que le bain thérapeutique pourrait leur procurer un environnement favorisant la quantité, la variété et la qualité de leurs mouvements;

Considérant que se mouvoir dans l'eau pourrait favoriser le développement moteur des élèves;

Considérant que se mouvoir dans l'eau pourrait favoriser le développement sensoriel des élèves:

Considérant que depuis l'ouverture de l'école en août 2019, il est impossible pour les élèves de bénéficier du bain thérapeutique;

Considérant que tous les parents ont été informés que les enfants pourraient bénéficier de la piscine en novembre 2021, mais qu'en raison d'un bris à nouveau, il y a encore un report de son utilisation;

Considérant que pour des raisons de bris à répétition, le bain thérapeutique n'est toujours pas accessible aux élèves;

Considérant que la situation actuelle nuit à l'aspect thérapeutique des services offerts à l'école régionale Brenda-Milner;

Considérant que la situation actuelle peut causer préjudice aux élèves les plus limités dans leurs mouvements en ne permettant pas de blocs de thérapies pour eux;

Les membres du conseil d'établissement de l'école régionale Brenda-Milner tiennent à aviser le CSSDGS de leurs inquiétudes et mécontentements face à cette situation qui perdure depuis l'ouverture de l'école et demandent que le CSSDGS y remédie le plus rapidement possible.

Il est proposé par Mme Sophie Asselin, appuyée par Mme Gabrielle Faubert, d'approuver la résolution à faire parvenir au CSSDGS concernant l'ouverture du bain thérapeutique de l'école.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

5. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE : PROJET

La direction présente le plan d'aménagement envisagé par M. Trudeau et son équipe et explique les différents jeux proposés pour stimuler les élèves lorsqu'ils seront sur la cour. Un projet de plus de 600 000\$. Un enjeu budgétaire de taille, considérant la difficulté à faire des levées de fonds. Les membres décident d'aller de l'avant et de faire une demande d'aménagement de la cour d'école auprès du CSSDGS.

(CÉBM.21-22.10)

Considérant que la cour d'école n'est pas aménagée actuellement;

Considérant le mandat de l'école régionale Brenda-Milner;

Considérant les besoins des élèves de l'école Brenda-Milner;

Considérant que la cour d'école ne répond pas aux besoins des élèves de l'école;

Considérant qu'il est primordial d'offrir aux élèves un milieu adapté sain et sécuritaire favorisant la pratique d'activités physiques;

Considérant que des jeux adaptés sont nécessaires pour répondre aux besoins des élèves de l'école;

Considérant qu'une cour d'école adéquatement aménagée favoriserait le développement physique et social des élèves;

Considérant qu'actuellement, une contribution de la Caisse populaire de Châteauguay a été réservée pour le projet d'aménagement de la cour d'école, au montant de 824,50\$;

Considérant qu'une contribution de 1 000\$ a également été offerte par la firme Leclerc Associés Inc. et a été réservée pour le projet d'aménagement de la cour;

Considérant que des démarches subséquentes seront entreprises pour trouver du financement pour aménager la cour, démarches qui ne devront pas reposer exclusivement sur les épaules des parents de l'école puisque ces derniers vivent un quotidien déjà très exigeant;

Il est proposé par Mme Sophie Asselin, appuyée par Mme Gabrielle Faubert, de déposer une demande de projet d'aménagement de la cour de l'école régionale Brenda-Milner auprès du Centre des services scolaire des Grandes-Seigneuries.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. SEMAINE DE RELÂCHE POUR LE SERVICE DE GARDE ET DU LUNDI DE PÂQUES

La direction fait la lecture du document qui contient les conditions et les frais qui justifient le prix qui doit être demandé aux parents si un parent souhaite inscrire son enfant durant la semaine de relâche.

L'an passé un seul parent avait demandé le service de garde durant la relâche. On explique que les parents planifient leur semaine de relâche et décident habituellement de ne pas envoyer leur enfant au SDG de l'école. De plus, les parents doivent voyager leur enfant tous les jours.

(CÉBM.21-22.11)

Il est proposé par Mme Thérèse Schmocker-Babcock, appuyée par Mme Andrée Morin d'approuver les frais chargés aux parents désireux d'inscrire leur enfant au service de garde de l'école Brenda-Milner durant la relâche, en s'assurant d'un minimum de 10 élèves pour que le service ait lieu.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

La direction fait la lecture du document qui contient les conditions et les frais qui justifient le prix qui doit être demandé aux parents si un parent souhaite inscrire son enfant le lundi de Pâques.

(CÉBM.21-22.12)

Il est proposé par Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Marie-Ève Desmarchais d'approuver les frais chargés aux parents désireux d'inscrire leur enfant au service de garde de l'école Brenda-Milner durant le lundi de Pâques, en s'assurant d'un minimum de 10 élèves pour que le service ait lieu.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

7. BILAN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Il y a eu 8 parents présents à l'assemblée générale pour les élections des représentants des parents au conseil d'établissement et au comité central de parents. Juste avant, il y a eu trente-cinq familles présentes, soit 36%, pour la rencontre de parents avec les enseignants.

Certains enseignants ont reçu comme commentaires des parents qu'ils ne sentaient pas le besoin de les rencontrer une 2^e fois, puisque la rencontre était près de la première du mois d'août. D'autres enseignants, au contraire, ont dit que cette 2^e rencontre de parents était intéressante, car elle permettait à ces derniers de voir la classe de leur enfant « montée ». Pour certains parents, le fait de faire garder leur enfant en soirée était un enjeu pouvant expliquer leur absence.

Il est suggéré d'enregistrer la rencontre pour que les parents absents puissent entendre ce qui est dit par l'enseignante, voir la classe et les autres parents.

Pour augmenter la participation des parents, il est aussi proposé d'ajouter des informations qui les intéresseraient. Ex. : sur le fonctionnement de l'école, parler des mesures de sécurité, etc.

8. INFORMATION DE LA DIRECTION

8.1 Analyse de l'organisation scolaire

En collaboration avec le personnel de l'école, la direction a dressé un bilan de l'analyse organisationnelle de l'école. Une 3° année d'existence favorisant ce type d'exercice. Pour se faire, le personnel a été consulté dans un premier temps. Le constat a été présenté aux services éducatifs du Centre de services scolaire, ensuite à la direction générale, en prenant soin d'informer les membres du conseil d'établissement tout au long du processus.

Toutes les facettes organisationnelles ont été abordées sous l'angle de la mission de l'école spécialisée, notamment le temps de concertation, le perfectionnement, le plan de formation en continu, l'horaire, la formation des groupes, l'accueil du nouveau personnel, la sécurité et les pratiques administratives. On propose de voir l'horaire des autres écoles spécialisées de la Montérégie avant de procéder à des changements de l'horaire de l'école régionale Brenda-Milner.

On précise que dès janvier, des décisions seront prises pour la prochaine année scolaire, d'où l'importance de réfléchir à tous ces aspects maintenant.

On remercie la direction pour la présentation et son souci pour une meilleure organisation scolaire de l'école Brenda-Milner. Cela apporte un souffle à l'école.

8.2 <u>Budget révisé de l'école</u>

Il ne sera pas déposé ce soir. Une correction sera faite au niveau des sommes allouées par groupe au SDG soit 5 000\$ par groupe primaire et secondaire, soit 16 groupes X 5 000\$.

8.3 Budget révisé du service de garde

Le budget est en équilibre avec les différentes allocations et subventions allouées par le ministère.

8.4 <u>Budget MAO de la construction de l'école et de la cour d'école</u>

(Matériel Appareillage et Outillage)

Le budget restant a été utilisé pour l'achat de

- 1. Banque d'outils de communication à tester avec les élèves afin de pouvoir faire ensuite les demandes 30810.
- 2. Ouverture à la lecture (Informatique d'enseignement)
- 3. Mobilier : aménagement coussiné dans les classes, atelier de travail, certains ameublements manquants.
- 4. Matériauthèque.
- 5. Matériel d'ergothérapie.
- 6. Matériel d'intervention, ex. : Ballon ITCA.
- 7. Matériel pour le gymnase.
- 8. Matériel pour le bassin thérapeutique, ex.: vestes de flottaison de grandeurs variées.
- 9. Matériel pour le local de la vie quotidienne, ex. : accessoires de cuisine, draps, etc.

La direction va vérifier si avec le budget MAO, il serait possible d'acheter des panneaux sensoriels pour la cour d'école.

8.5 Formation pour les nouveaux membres

On rappelle aux nouveaux membres que la formation est obligatoire. De courtes capsules d'information, un cahier du participant ainsi que des fiches contenant des informations en lien avec le conseil d'établissement sont disponibles sur le site du CSSDGS. Une reddition de compte sur la formation suivie par les nouveaux membres sera faite au printemps. Un courriel avec le lien pour accéder à la formation sera retourné à nouveau à tous. Il s'agit d'une responsabilité personnelle de suivre les formations ou d'utiliser les outils proposés.

8.6 Ajout de ressources TES et PNE

On confirme que le Centre de services scolaire a accordé trois postes de TES pivot de plus à l'école afin de travailler davantage en prévention plutôt qu'en réaction. Une baisse des rapports d'accident est observée à la suite de cet ajout.

De plus, un jour par semaine est ajouté à Brenda-Milner pour une ergothérapeuteécole pour les enjeux de sécurité dans le transport et les diètes sensorielles.

8.7 Vaccination COVID primaire

Le 17 décembre, la Santé publique sera à l'école pour procéder à la vaccination des élèves âgés de 5 à 12 ans inscrits par leurs parents via le portail INFO SANTÉ. La date de la 2^e dose sera transmise ultérieurement.

8.8 Normes et modalités

On précise que des changements ont été faits dans la première partie du document. Le libellé des compétences du programme du préscolaire ayant été modifié par le ministère de l'Éducation, l'école a corrigé le document en appliquant le nouveau libellé.

(CÉBM.21-22.13)

Il est proposé Mme Andrée Morin, appuyée par Mme Laurence Schafroth, d'approuver la modification des libellés des compétences des bulletins du préscolaire de façon à les rendre conformes aux nouveaux libellés du ministère de l'Éducation.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. COURRIER

Une lettre a été reçue à l'école pour informer du refus de la vaccination COVID par un groupe souhaitant faire des démarches légales auprès du gouvernement.

10. PARTICIPATION DES PARENTS

10.1 Comité de parents

M Martin Thiffeault étant absent, il n'y a pas de point de suivi.

11. VARIA

11.1 Plan d'intervention

Mme Morin propose d'allonger la durée des plans d'intervention à plus de 30 minutes. Elle demande aussi s'il est possible de faire parvenir la date et l'heure plus de deux semaines avant la tenue du PIA afin de faciliter la coordination des autres intervenants/collaborateurs externes. De plus, un rappel de la date prévue et de l'heure de la rencontre pourrait être fait par les enseignants quelques jours avant.

On prend bonne note de ces suggestions tout en précisant que lorsque la date des rencontres de PIA est envoyée trop longtemps à l'avance, plusieurs personnes oublient.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Sophie Asselin Présidente Myriam Lemire Directrice intérimaire

049/Conseil d'établissement/Procès-verbal/2021-2022/PV 7 décembre 2021.docx